

Le Conseil Municipal est convoqué le Vendredi 18 septembre 2020

A 19 heures à la salle des Fêtes

OBJET DE LA REUNION -

- **Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**
 - **Election de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant**
- **Projet Eolien**
 - **Planification du projet**
- **Cimetière**
 - **Règlement modification**
- **Eglise**
 - **Etude**
- **Prime Covid**
- **SIESA**
 - **Désignation des délégués**
- **Communauté de Communes du Sud-Artois**
 - **Modification statutaire - Bureau élargi à la Conférence des Maires**
 - **Transfert des Pouvoirs de Police Spéciale**
- **Extincteurs**
 - **Initiation à l'utilisation**
- **Chemin de Vélu**
 - **Nids de poules**
 - **Signalisation**
- **Dératisation**
- **Abri bus**
- **Samedis citoyens**
- **Repas des Aînés**
 - **Anniversaire de Louis FOLLY – Bilan**
- **Jubilé de Mr et Mme CANTREL**

Etaients présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice :

Messieurs Michel FLAHAUT, Sylvain COGNON, Nicolas WARAMBOURG, Constant RAIMBAUX, Claude SLOWIK, Philippe PETIT, Philippe TRUFFAUX, Mesdames Odile HIEZ, Isabelle VASSEUR, Alexandra BIENFAIT.

Etait absent excusé: Monsieur Régis DELAHAYE

Monsieur Régis DELAHAYE donne pouvoir à Monsieur Michel FLAHAUT.

Monsieur Sylvain COGNON est nommé secrétaire

Recours Philippe PETIT

La séance ouverte, Monsieur Le maire informe l'assemblée que le recours de Philippe PETIT devant le Tribunal Administratif de Lille est revenu classé « refusé sur le fond ». Les juges valident sans réserve la candidature de Michel FLAHAUT à l'élection municipale de 2020.

Une copie du rapport du tribunal sera transmise à Isabelle VASSEUR et Alexandra BIENFAIT.

Après vérification, Philippe PETIT en a eu communication par le Greffe du Tribunal par voie dématérialisée.

Décisions modificatives

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants, afin d'intégrer le prêt relai transformé en prêt consolidé qui a permis de financer les travaux d'enfouissement des réseaux :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Article 023 : Virement à la section d'investissement : + 100 000,00 €

En recettes :

Article 7488 : Autres attributions et participations : + 100 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Article 1641 : « Emprunts en euros » : + 100 000,00 €

En recettes :

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 100 000,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de procéder à ces diverses opérations pour régularisation.

Délibération 2020 /011

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance : + 50,00 €

Article 615221 : Entretien et réparations bâtiments publics : - 50,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de procéder à ces diverses opérations pour régularisation.

Délibération 2020 /017

Transmission des procès-verbaux

Philippe PETIT dit ne pas recevoir les courriels de la mairie, or il est avéré que les documents lui sont régulièrement adressés à son adresse ptt.phil@yahoo.fr

Monsieur PETIT informe l'assemblée qu'il a changé d'adresse mail et que sa nouvelle adresse est phpet@vestas.com, que l'ancienne adresse est désormais dévolue à son épouse.

Après vérification, l'adresse électronique professionnelle ne peut être utilisée pour les communications entre la municipalité et les conseillers car ces adresses ont un caractère juridique particulier, qu'elles peuvent être soumises à des conditions internes à l'entreprise auxquelles une municipalité ne pourrait se soumettre.

Il sera donc demandé aux conseillers qui disposent d'une adresse professionnelle de bien vouloir faire connaître une autre adresse à Monsieur Le Maire, sans délai. Cette disposition n'a pas d'impact financier pour les conseillers municipaux.

- Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

➤ Election de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant

Le Président propose de ne pas réaliser le vote en début de réunion car des conseillers municipaux ont prévenu de leurs retards d'arrivée pour raisons professionnelles. Le conseil accepte.

Philippe TRUFFAUX rappelle le contexte du vote et la raison de cette commission, le maire en rappelle les règles et notamment l'obligation de voter à bulletins secrets.

Monsieur Le Maire fait connaître que par lettre du 23 Juin 2020, Monsieur Le Président du Conseil Départemental l'a informé du nécessaire renouvellement de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection de propriétaires, appelés à siéger au sein de cette commission.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 29 juillet 2020 soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal l'Avenir de l'Artois du 2 septembre 2020.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

Monsieur Marc HIEZ et Madame Valérie FRASSAINT candidats titulaires, et **Monsieur Clément DELEVACQUE** candidat suppléant qui sont de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidat titulaire, en séance, le Conseiller Municipal ci-après : **Monsieur Philippe PETIT** qui remplit les conditions d'éligibilité ci-dessus désignées.

La liste des candidats titulaires est donc ainsi arrêtée :

Monsieur Marc HIEZ, Madame Valérie FRASSAINT et Monsieur Philippe PETIT.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de neuf, la majorité absolue requise est de cinq voix. Ont obtenu au premier tour :

HIEZ Marc : 8 voix

FRASSAINT Valérie : 9 voix

PETIT Philippe : 0 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun des candidats, Monsieur HIEZ Marc et Madame Valérie FRASSAINT sont élus membres titulaires.

Après consultation des conseillers présents en séance, il n'y a pas de Conseillers Municipaux qui se portent candidats suppléants.

La liste des candidats suppléants est donc ainsi arrêtée :

Monsieur Clément DELEVACQUE

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de neuf, la majorité absolue requise est de cinq voix. Ont obtenu au premier tour :

DELEVACQUE Clément : 9 voix

Compte tenu des voix recueillies par ce candidat, Monsieur Clément DELEVACQUE est élu membre suppléant.

Délibération 2020/012

- **Projet Eolien**
 - **Planification du projet**

Le Maire explique qu'il a rencontré durant le mois d'août les responsables de l'Entreprise H2air qui a en charge le développement d'un projet éolien sur les communes Barastre et Haplincourt avec 5 machines sur Haplincourt, ce dossier a débuté en 2015.

Dans le cadre de ce projet, le Maire explique le calendrier prévisionnel qui concerne la commune avec une mise en chantier prévue au printemps 2021.

Dans le contrat négocié avec l'opérateur, l'ensemble des chemins communaux sera borné et une somme spécifique sera dédiée à la réfection des trottoirs et voiries conformément au souhait du Conseil Municipal en place en 2015. D'autre part, la société H2air souhaite poser 1500 mètres de haies.

Les retombées économiques attendues seront de 49 000 € par an après la mise en service, la première année ce sera un peu plus de 100 000 € pour la commune au profit de travaux.

Suite à l'installation des éoliennes, le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de concertation est prévue le 28 septembre 2020, au cours de laquelle les membres de la commission travaux réfléchiront avec les professionnels du territoire à un projet concerté sur l'aménagement paysager.

A l'issue de cette réflexion, les conseillers Municipaux seront invités à définir un projet lors d'une prochaine réunion.

- **Cimetière**
 - **Règlement modification**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées suite aux demandes de concessions au cimetière non suivies de pose de caveaux, notamment l'entretien à la charge de la commune mais aussi l'obligation de procéder à des exhumations, par manque de place, ce qui représente un coût non négligeable pour la commune.

Il propose d'ajouter au règlement du cimetière à l'article 101 :

« Les concessions seront attribuées physiquement après que le pétitionnaire aura indiqué la date de pose de son caveau. »

Les personnes ayant acquis une concession et qui ne poseraient pas leur caveau seront en attente pour la désignation de la place allouée.

Le Maire précise qu'à ce jour, la demande de concession ne définit en aucun cas un droit à un emplacement spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention :

- d'approuver la modification du règlement du cimetière.

Délibération 2020/016

- **Eglise**
 - **Etude**

Le Maire est en attente de réponses du Conseil Départemental. Ce dossier sera réétudié prochainement.

- **Prime Covid**

Comme validé à la réunion précédente, cette prime sera versée à la secrétaire de mairie dans le même principe de calcul que pour le personnel de la Communauté de Communes du Sud-Artois soit 1000 € pour un temps plein. Cela représente 430,00 € pour 15 heures de travail.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une prime exceptionnelle de 430,00 € qui sera versée en une seule fois à Madame Isabelle LEQUETTE Secrétaire de Mairie d'Haplincourt qui a été soumise à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 .

Délibération 2020/014

- **SIESA**
 - **Désignation des délégués**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 3 juillet 2020, il avait été nommé délégué titulaire et Monsieur Philippe TRUFFAUX délégué suppléant au sein du SIESA.

Il donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 11 août 2020.

L'arrêté préfectoral du 17 juillet 2014 modifiant l'article 6 des statuts du Syndicat relatif à la composition du comité syndical prévoit la désignation de deux délégués titulaires par commune (pas de suppléants).

A l'unanimité, les conseillers valident la candidature de Philippe TRUFFAUX à la fonction de délégué titulaire en remplacement de la fonction de suppléant.

Délibération 2020/013

- **Communauté de Communes du Sud-Artois**
 - **Modification statutaire - Bureau élargi à la Conférence des Maires**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les conditions de modification des statuts d'une intercommunalité.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire 2020-083 du 10 juillet 2020 qui a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts de l'intercommunalité en décidant d'élargir le bureau de l'intercommunalité à la conférence des maires permettant la représentation de chaque commune.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de l'intercommunalité du Sud - Artois ;

- d'approuver l'élargissement du bureau communautaire à la conférence des maires permettant à chaque commune d'être représentée dans cette instance.

Délibération 2020/015

➤ **Transfert des Pouvoirs de Police Spéciale**

Le Maire donne lecture de la demande de la CCSA quant au transfert de pouvoirs de police du Maire.

Il est décidé de revenir plus en détail sur ce dossier dans une prochaine réunion avant de prendre une décision.

- **Extincteurs**
 - **Initiation à l'utilisation**

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise qui a eu en charge la pose d'extincteurs propose une formation à leur utilisation. Il demande à l'assemblée si tous sont d'accord pour inviter les Haplincourtois qui le souhaitent, les membres des associations et les professionnels à cette formation.

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

- **Chemin de Vélu**
 - **Nids de poules**
 - **Signalisation**

Le Maire explique que la réfection des nids de poule a été réalisée par l'Entreprise Colas de Noyelles-Sous-Lens pour un coût de 1 393,75 € TTC et une discussion s'engage entre les conseillers sur l'opportunité de réparations de ce chemin et sur un éventuel classement en voie réservée aux riverains.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une voie communale et que les coûts de travaux peuvent être élevés.

D'autre part, cela permettra d'informer les automobilistes qui l'empruntent que cette voie n'est pas destinée à une circulation normale puisque c'est un chemin et non une route au même titre que les autres chemins de la commune.

Monsieur Philippe PETIT dans la discussion sur les travaux affirme qu'une facture de réfection avait déjà été payée par la mairie alors qu'aucun travaux n'avaient été réalisés.

Le Maire lui rappelle que les diffamations ne doivent pas avoir lieu dans l'assemblée et qu'il donnera suite à cette remarque.

Une discussion sera engagée à nouveau sur ces sujets lors d'une prochaine réunion de conseil.

- Dératisation

Des habitants se plaignent et le Maire a constaté la présence de rats de manière importante aux abords de certaines habitations ce qui rend impossible la destruction sans une prise en charge plus importante.

Le Maire présente à l'assemblée un document avec des pièges et poisons et une tarification prévisionnelle de ces produits

Il propose de mettre en œuvre une campagne de dératisation sur l'ensemble de la commune. Il précise que ces campagnes s'accompagnent d'un protocole stricte avec un pré comptage qui permet de réaliser une cartographie des lieux, d'un rappel des lois et des devoirs aux citoyens en matière de prévention et de piégeage, de la mise à disposition du matériel nécessaire à la dératisation sur l'ensemble de la commune, selon les dispositions légales et sur une durée définie qu'il propose de mettre à 6 mois.

Après discussion, les conseillers donnent quitus au maire pour engager ce plan de dératisation et signer l'arrêté municipal y affairant.

- Abri-bus

Un courrier a été envoyé à Monsieur REMERAND au Conseil Départemental pour signaler que l'abri bus actuel ne protège pas des intempéries les enfants et parents,

Il sera contacté pour trouver des solutions, Le sens de circulation des bus sera à revoir.

- Samedis citoyens

A l'initiative des Adjointes réunis en bureau, la commune a mis en place les samedis citoyens en fréquence d'une fois par mois. Ils consistent à recevoir les habitants pour un échange de 9h30 à 10h00 puis de mettre en œuvre avec eux des actions citoyennes pour le bien collectif. Elles concernent l'entretien, les plantations, la mise en œuvre de projets.

- **Repas des Aînés**
 - **Anniversaire de Louis FOLLY – Bilan**

Le 1^{er} adjoint, Sylvain COGNON explique le choix du traiteur et précise le nombre de repas dispensés au nombre de 36.

En raison du COVID, le Maire et les Adjointes avaient fait le choix de conserver cette journée au profit des aînés tout en garantissant la sécurité sanitaire. C'est Nicolas WARAMBOURG et Odile HIEZ Adjointes, qui ont pris en charge la mise en place de la salle des fêtes et le protocole.

Afin de limiter le nombre des convives, le bureau des Adjointes a décidé de ne pas convier les conjoints ni les conseillers mais un repas sera proposé aux conseillers et à leurs conjoints dans les semaines à venir.

Cette journée a aussi été l'occasion de mettre à l'honneur Louis FOLLY, Haplincourtois né le 9 septembre 1920 et qui fêtait ses 100 ans.

C'est avec quelques membres de sa famille qu'il est venu rejoindre les aînés présents. Il a offert le dessert et le champagne.

Au nom de la Commune, Odile HIEZ et le Maire lui ont remis un panier garni.

Le coût de cette manifestation s'élève à 1 130,00 € T.T.C.

- **Jubilé de Mr et Mme CANTREL**

Le 1^{er} juillet 2020 a été prononcé par Monsieur le Maire le jubilé de noces de porcelaine des époux CANTREL, mariés ici même par Monsieur Paul MACHON le 1^{er} Juillet 2000.